



HAL
open science

Durkheim, une introduction

Claude Didry

► **To cite this version:**

| Claude Didry. Durkheim, une introduction. 2022. hal-03752163v1

HAL Id: hal-03752163

<https://hal.science/hal-03752163v1>

Preprint submitted on 16 Aug 2022 (v1), last revised 11 Aug 2023 (v2)

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Introduction

Durkheim, une politique de la méthode

L'œuvre d'Émile Durkheim pourrait paraître bien fade à ceux qui, cheminant avec Marx, ont au cœur la conviction que les philosophes n'ont fait qu'interpréter le monde alors qu'il s'agirait désormais de le transformer¹. Par son ambition scientifique, la sociologie telle que la conçoit Durkheim affirme sa distance à l'égard d'un engagement politique immédiat en ramenant le chercheur au souci de découvrir, de connaître et d'expliquer ce qui constitue l'objet de cette science, le *fait social*. À ce titre, elle présente le risque de décourager l'activisme du militant en le mettant face à des déterminismes historiques et sociaux qui le confrontent parfois à la vanité de ses combats. Dans le même temps, elle contribue à déplacer le champ de l'action politique. Elle sort en effet celle-ci de l'indignation immédiate à l'égard de tout un ensemble de *pathologies* sociales pour interroger les fonctionnements *normaux* du monde social. Elle ouvre ainsi la voie à un changement en profondeur de la vie sociale. . En effet, par son analyse de la multitude des faits sociaux, la sociologie ouvre la voie à une « culture » des faits sociaux qu'il revient à l'État d'éclairer, de conforter ou d'amender par une activité – principalement législative – tournée vers le long terme.

C'est d'abord dans son ambition scientifique elle-même et donc par *la méthode* que Durkheim proclame avec ardeur dans un ouvrage de 1895, *Les Règles de la méthode sociologique*, que la sociologie est politique. Si l'on peut parler d'une *politique de la méthode*, c'est dans l'attribution à la sociologie de cet objet étrange que représente le *fait social*. Le sociologue entend traiter de manières d'agir, de sentir, de penser qui existent en dehors des individus et s'imposent à eux. Traiter de faits sociaux, en les identifiant, les observant et les expliquant, implique alors de se placer sur le terrain de la pratique, du *faire*, ce qui oblige à mettre entre parenthèses la conception originnaire de la sociologie comme science de *la (ou des) société(s)*. La « société » ne désigne pour Durkheim qu'une entité formelle, sans qu'aucun de ses membres – y compris le sociologue – ne puisse jamais légitimement prétendre en avoir une connaissance complète. Elle est le terrain d'une multitude de pratiques où se déploient des institutions qui se font et se défont dans le temps. On ne naît pas français, allemand, américain, mais on accède

¹ On aura reconnu la onzième thèse sur Feuerbach, que l'on retrouve dans Karl Marx, Friedrich Engels et Joseph Weydemeyer, *L'Idéologie allemande. 1^{er} et 2^{ème} chapitres*, Paris, [Les Éditions sociales](#), 2014.

dans ces différentes sociétés à des manières d'agir, de sentir, de penser qui font de nous ce que nous sommes et dont il arrive parfois que nous fassions quelque chose. De plus, les sociétés ne sont pas des entités figées sous une forme nationale, contrairement à la vision de « peuples » (*Volk* en allemand) pris comme acteurs naturalisés par une discipline historique qui trouve sa matière dans le récit de leurs confrontations incessantes. Elles sont soumises à un mouvement continu d'extension dans des ensembles élargis, sous l'effet de la division du travail, ce qui ouvre la perspective – évoquée à plusieurs reprises par Durkheim – d'une société européenne. Ainsi, la méthode durkheimienne vise à sortir de la croyance en des déterminismes *identitaires*, par lesquels on entend déduire les pratiques des individus de leur appartenance à un groupe, le plus souvent national. Cela n'est pas négligeable à une époque au cours de laquelle il était courant, dans un contexte de rivalité croissante entre la France et l'Allemagne, de rapporter les « mentalités » des individus à des entités nationales.

On a beaucoup insisté sur la dimension contraignante des faits sociaux, comme éléments d'une armature morale susceptible de limiter les appétits de l'*homo oeconomicus*, cet être générique attaché à maximiser son intérêt personnel auquel l'économie réduit l'individu, dans la recherche d'un « vivre ensemble ». Pour suivre véritablement Durkheim, il faut aller plus loin et souligner que l'action des faits sociaux sur les individus va au-delà de la régulation de désirs naturellement illimités. Les faits sociaux *font* les individus à travers notamment le processus continu d'inculcation que constitue l'éducation. Ils font l'individu jusque dans sa capacité à se concevoir comme individu, à travers – notamment – le langage et l'écriture. L'éducation consiste en l'exercice d'une contrainte sur les individus leur ouvrant l'accès à des capacités nouvelles dont le développement accroît tout autant le champ d'action tout que les désirs individuels. Cela implique alors de dépasser l'assimilation courante de la sociologie durkheimienne à l'expression d'un *holisme* (où le tout, la société, dépasserait la somme des parties, les individus réduits au conformisme social), face un *individualisme* postulant l'existence naturelle d'un individu né libre. Certes, la contrainte par laquelle Durkheim identifie le fait social renvoie parfois à la pesanteur étouffante des conventions et des traditions, mais elle correspond également à la discipline par laquelle l'individu acquiert de nouvelles capacités d'action et d'expression. Il n'y a donc pas lieu d'opposer la contrainte du fait social à une liberté innée, dans la mesure où la liberté est le produit d'une éducation permettant aux individus d'accéder à la maîtrise de faits sociaux préalable à toute action intentionnelle. Ainsi, la méthode sociologique apparaît comme une opération symétrique de la socialisation. En effet, la socialisation correspond à un processus d'inculcation et d'apprentissage de faits sociaux que

leur intériorisation par l'éducation a rendus inconscients. Inversement, la *méthode* sociologique vise l'identification et la définition de faits sociaux s'imposant aux individus sans qu'ils n'en aient conscience, sous la forme d'activités élémentaires spontanées au cours d'une action, telles qu'un mot dans une phrase. En ce sens, la méthode sociologique s'inscrit donc dans un processus d'émancipation des individus à l'égard du ritualisme routinier de la vie familiale et, plus généralement, des petits groupes, par l'objectivation, la connaissance et la maîtrise des faits sociaux.

Dans cet ensemble de faits sociaux, c'est-à-dire d'institutions et de représentations collectives structurant les capacités d'action individuelles, l'État apparaît moins comme une puissance extérieure à la société que comme un organe *social* s'affirmant dans un processus historique de long terme. Il se définit comme une force motrice, moins par l'exercice de la violence physique que par sa capacité à organiser la vie intérieure de la société en reconfigurant les faits sociaux, les représentations collectives, les institutions. Il se présente comme le lieu d'une réflexion publique spécifique qui sort la vie sociale du traditionalisme spontané des groupes restreints (famille, voisinage), en dessinant les institutions par lesquelles pourront s'affirmer des sphères nouvelles d'activité comme l'École (comme espace de socialisation distinct de la famille), les services publics ou le travail (à travers l'horizon de groupes professionnels). Cette activité de réflexion rapproche la fonction de l'État dans la société, de celle du cerveau dans les organismes individuels. De ce point de vue, la conception durkheimienne de l'État suggère une « grammaire » de la République, comme régime politique fondé sur l'ambition de former des citoyens éclairés par l'action de l'institution scolaire et en mesure, ainsi, de prendre une part active à la réflexion publique au centre de la vie démocratique.

Certes, ce développement de l'individualité, ce « culte de l'homme » ou cette « religion de l'humanité² » qui se manifeste dans les grandes déclarations des droits de l'homme et du citoyen à partir de la fin du XVIII^e siècle et se prolonge dans les développements d'une législation sociale, se trouve en permanence soumis à la menace d'un « culte de la Cité³ » censé contre le risque supposé d'une dissolution des liens sociaux ou d'une décadence de la nation. Mais, le processus social d'émancipation que met au jour la sociologie, saisissant l'individu en train de se faire à partir de ces faits sociaux qui le structurent, accompagne, selon Durkheim, la

² L'expression se retrouve notamment dans *Le Suicide* (Paris, Presses Universitaires de France, 1930 [1897]) et dans l'article « L'individualisme et les intellectuels » paru en 1898.

³ *Leçons de sociologie*, Paris, Presses Universitaires de France, 1950, p. 90.

reconnaissance du travail comme contribution de chacun et chacune à la vie sociale. À partir de cette identification du travail comme centre de gravité de l'activité individuelle, c'est l'horizon des groupements professionnels qui se dessine, avec pour fonction de préciser les réglementations professionnelles tout en sortant l'individu de l'attraction exclusive de l'État. Ainsi, l'institution de groupements professionnels constitue pour Durkheim la réforme cruciale face aux pathologies dont témoignent l'anomie ou la contrainte dans les rapports de travail. En ce sens, loin de la « neutralité axiologique » attachée au savant à partir d'une lecture erronée de l'œuvre de Max Weber⁴, la méthode sociologique participe au débat politique en clarifiant les termes sur la base que procure la connaissance des faits sociaux.

Le (re)fondateur de la sociologie

De Durkheim, on a retenu d'abord l'œuvre, lue dans l'immédiat après-guerre à partir de grandes synthèses américaines, avec le souci d'y voir la *tradition* comme élément de stabilisation morale d'une modernité marquée par l'individualisme utilitariste. Mais, le retour sur la biographie de Durkheim engagé au début des années 1970 a permis d'envisager le développement de la sociologie durkheimienne en son temps, à partir notamment de l'ancrage de son auteur dans une époque marquée par l'avènement de la République et l'émergence du socialisme.

David Émile Durkheim naît à Épinal le 15 avril 1858, sous le Second Empire. Son père est rabbin. Sa mère dirige un atelier de couture qui reçoit l'ouvrage de travailleuses à domicile. À la différence de son neveu Marcel Mauss, fils d'une famille d'industriels du textile, sa famille est peu fortunée sans être démunie. Sa jeunesse studieuse est marquée par une rupture progressive avec la religion, qui s'accompagne d'une orientation vers le professorat soutenue par un père respectueux de son choix. Il arrive à Paris en 1876, pour préparer le concours d'entrée à l'École Normale Supérieure dans la khâgne du Lycée Louis le Grand. Il a alors pour condisciples Jean Jaurès et Henri Bergson qui intègrent l'École Normale en 1878, tandis que lui-même ne réussit le concours qu'à la troisième tentative en 1879. Il est principalement marqué lors de sa scolarité normalienne par les enseignements d'un historien, Numa Denis Fustel de Coulanges, dont les ouvrages visent à élucider des institutions et des pratiques

⁴ Guillaume Fondu, *Découvrir Weber*, Paris, Les Éditions sociales, 2020.

sociales en adoptant le regard éloigné nécessaire pour appréhender des sociétés anciennes sans y chercher ce qui annonce le présent. Il demeure cependant attaché à la philosophie, discipline dont il est agrégé en 1882, en portant un intérêt constant au jury de l'agrégation dont il devient membre par la suite. De ce point de vue, la sociologie révolutionne la philosophie de l'intérieur, en obligeant celle-ci à dépasser la perspective d'une théorie *a priori* sur la nature des choses et de l'esprit humain.

Ses années de formation coïncident avec l'avènement d'un régime véritablement républicain près d'une décennie après la chute du bonapartisme. La conquête de la République par les Républicains va de l'élection d'une chambre majoritairement républicaine en février 1876 à la démission, en janvier 1879, de Mac Mahon, président de la République soucieux d'effacer le péché de la Commune par la restauration de l'ordre moral à défaut de restaurer la monarchie. La période qui s'ouvre alors est marquée par Jules Ferry, au cœur de la vie politique de 1879 à 1885 avant d'être emporté par des affaires attachées à sa politique coloniale. Son action politique est marquée par les lois scolaires qui organisent l'école gratuite (loi du 16 juin 1881), puis laïque et obligatoire (loi du 28 mars 1882). Ferdinand Buisson⁵, directeur de l'enseignement primaire dès 1879, organise la formation des instituteurs dans des écoles normales. Cette politique scolaire s'inscrit dans une activité législative visant à éliminer les vestiges de l'autoritarisme politique, avec des lois sur la liberté de la presse (1881), le divorce (1884) et les syndicats professionnels (1884). Cette période suscite, dans les rangs normaliens, un enthousiasme important. Durkheim songe même un temps à une carrière politique, avant de poursuivre son cursus philosophique. Il va jusqu'à précéder son condisciple Jaurès sur le chemin d'un socialisme qu'il n'empruntera pas de manière militante. C'est alors qu'il conçoit le projet d'une thèse intitulée initialement « Les rapports entre individualisme et socialisme », avant d'aboutir à l'ouvrage *De la division du travail social* qu'il tirera de sa thèse en 1893.

Après avoir enseigné la philosophie au lycée, la voie universitaire se dessine pour Durkheim à partir de 1886. Il fait un séjour de six mois en Allemagne, dont il tire un article marquant : « La science de la morale positive en Allemagne », paru en 1887. La même année, il est nommé chargé de cours en « science sociale et pédagogie » à l'université de Bordeaux, avant d'y devenir professeur en 1894. Il y donne des cours sur la famille, le socialisme, le suicide ou encore la « physique générale des mœurs et du droit » repris à plusieurs reprises par la suite et

⁵ Ferdinand Buisson (1841-1932) est directeur de l'enseignement primaire de 1879 à 1896. Il participe à la création de la Ligue des Droits de l'Homme, en 1898, en pleine Affaire Dreyfus. C'est sur le poste de professeur qu'il libère à la Sorbonne, au lendemain de son élection à la Chambre, que Durkheim sera recruté en 1902.

Commenté [NBI]: Je trouve ce point important pour saisir tout l'enjeu de la formation philosophique de Durkheim mais le lien de cause à effet qui suit le fait qu'il soit agrégé de philo sans intro à la socio mériterait d'être reformulé/développé ou placé à un autre endroit.

édité sous le titre *Leçons de sociologie*. Entretemps, il a publié sa thèse *De la division du travail social*, en 1893, après une soutenance remarquée. En 1895, il publie *Les Règles de la méthode sociologique*, à partir du regroupement d'articles parus l'année précédente. En 1897, il publie *Le Suicide*, ouvrage consacrant l'usage de la statistique dans l'identification d'un fait social. Il s'engage également dans la création d'une revue, *L'Année sociologique*, dont le premier numéro paraît en 1898. Pour cela, il regroupe une équipe de jeunes philosophes chargée de recenser des publications de sociologie et de mémoires originaux. Cette période est donc dominée par une production scientifique particulièrement intense, répondant au souci de fonder une science qui se dégage du sens commun pour aller au plus près des faits sociaux. Il s'agit pour Durkheim d'établir le caractère scientifique de la sociologie par cet objet spécifique que constitue le *fait social*, en sortant le terme « sociologie » – que l'on doit à A. Comte – d'une signification jusque-là très large désignant un ensemble de discours sur *la société* en général.

Le sociologue engagé

On a coutume de distinguer une rupture dans l'œuvre de Durkheim, qui se manifesterait par un intérêt croissant pour le fait religieux dans les sociétés éloignées, à partir de la fin des années 1890. Cet intérêt pour la religion dans les sociétés élémentaires correspondrait à un éloignement à l'égard d'objets contemporains tels que le suicide, la famille ou le travail. Mais, loin de constituer une rupture, cette ouverture prolonge l'attention portée à la religion qui se manifeste dès 1893, dans sa thèse. Il s'agit alors pour Durkheim de produire une sorte d'archéologie des catégories de l'entendement, en partant de la religion comme forme originaire de la connaissance. Cette sociologie de la connaissance est ponctuée par la publication de mémoires originaux dans *L'Année sociologique*, parmi lesquels on retient notamment l'article écrit avec Mauss « De quelques formes primitives de classification. Contribution à l'étude des représentations collectives » paru en 1903, avant la sortie *Des Formes élémentaires de la vie religieuse* en 1912.

La véritable rupture intervient dans la carrière de Durkheim à partir du bouleversement que constitue l'Affaire Dreyfus pour la vie sociale et politique en France. L'année 1898 inaugure pour lui l'exercice d'un magistère intellectuel qui se traduit par la multiplication des interventions et des prises de position publiques. Durkheim sort de la réserve devant accompagner l'édification d'une science nouvelle, après s'être cantonné jusque-là à une

production académique soumise principalement à la reconnaissance des pairs. Le temps est venu, pense-t-il, de transmettre largement les connaissances sociologiques notamment par la voie de l'éducation populaire.

Convaincu précocement de l'innocence de Dreyfus et porté par l'engagement des membres de *L'Année sociologique*, Durkheim s'engage publiquement en 1898, en signant la pétition des « intellectuels » qui suit le « J'accuse » de Zola publié le 13 janvier. À Bordeaux, il organise dès février avec Paul Stapfer (le doyen de la faculté des Lettres) une section de la toute nouvelle Ligue des droits de l'homme. Dans le même temps, il publie « L'individualisme et les intellectuels » dans la *Revue Bleue* de juillet. Ce texte de circonstances s'avère fondamental pour appréhender la portée politique de son œuvre sociologique, en dégagant l'horizon émancipateur d'une juste reconnaissance de la contribution des individus à la vie sociale selon le principe « à chacun selon ses œuvres ». L'engagement de Durkheim montre donc une résolution et un courage peu communs, face à un corps professoral bordelais, et une hiérarchie universitaire, majoritairement acquis à la cause de l'Armée.

Par la suite, Durkheim participe à des meetings de soutien au Gouvernement Waldeck-Rousseau issu en 1899 de la crise dreyfusarde et intervient à de multiples reprises dans les grands débats politiques. Le temps est également venu d'explicitier la portée de *De la division du travail social*, avec la seconde édition de 1902 dont la longue préface consacrée aux « groupements professionnels » fait implicitement écho au développement de la législation sociale. La même année, Durkheim est nommé professeur à la Sorbonne où ses cours attirent une foule importante, tout autant que des manifestations orchestrées par l'Action française.

Vient la catastrophe que va représenter pour lui la Guerre, avec des ouvrages publiés dans une perspective de propagande « intellectuelle », comme notamment *L'Allemagne au-dessus de tout* en 1915, réquisitoire contre la philosophie origininaire du Reich allemand, marquée par l'empreinte autoritaire des hobereaux prussiens – les *Junkers*. Au-delà de cette activité de propagande, Durkheim s'inquiète de l'exaltation de ses proches, avec la perte de nombreux collaborateurs de *L'Année sociologique*, ainsi que celle de son fils blessé à plusieurs reprises avant de disparaître lors de l'offensive des Dardanelles en décembre 1915. Cet événement le plonge dans une profonde dépression, altérant une santé déjà fragile et conduisant à sa propre mort en 1917.

Ainsi, la figure ascétique d'un Durkheim attaché à la création d'une science, la sociologie, prend un relief nouveau dans une époque de grands enthousiasmes politiques sources également de grands désenchantements. Durkheim s'y inscrit pleinement lors de sa scolarité à l'École Normale, il y revient à partir de l'Affaire Dreyfus, accompagnant de ses interventions la vie politique qui s'en dégage autour d'une alliance entre radicaux et socialistes. Son activité scientifique, dans laquelle enseignement et recherche se confondent, ne peut donc pas être détachée d'un contexte politique qu'il contribue à redéfinir par le savoir nouveau qu'il produit, en faisant du droit du travail et de l'institution de groupes professionnels la priorité d'une action réformatrice.

Note sur l'ordre de présentation des textes

La présentation des textes suivra un ordre analytique, en vue de dégager la portée politique du moment scientifique crucial que constitue la publication des *Règles de la méthode sociologique*. Elle mènera à l'examen de questions sociologiques classiques à l'Affaire Dreyfus comme moment de l'engagement. En effet, le but de ce fascicule est de mettre au jour la relation – essentielle dans l'œuvre de Durkheim – entre un projet scientifique, fondé sur le refus d'un engagement immédiat dans le débat politique, et l'horizon politique d'une émancipation sociale des individus.

Les trois premiers textes s'inscrivent dans une dimension plus méthodologique, articulant la caractérisation du fait social aux matériaux qui permettent son objectivation, la statistique et le droit. Vient ensuite la thématique de l'anomie, très ancrée pour Durkheim dans le monde économique. Inversement, la question de l'héritage permet d'identifier une domination de classes écartée le plus souvent par une lecture courante de la sociologie durkheimienne assignée à une célébration du consensus social par opposition à l'accent mis sur la lutte des classes dans le marxisme.

Les trois textes suivants soulignent l'importance de l'État comme organe social, en impliquant pour la sociologie de sortir de l'opposition entre « société » et « État ». L'État se présente pour Durkheim comme l'organe d'une réflexion sociale qui se définit spécifiquement par la production de représentations collectives, valant pour l'ensemble de la société, dans une perspective d'émancipation des individus. La création de groupements professionnels apparaît comme la grande réforme qui se dessine avec le développement de la division du travail, en visant à introduire un ensemble de groupes intermédiaires entre les individus et l'État. L'analyse du socialisme comme fait social englobe une multitude de doctrines politiques qui

convergent autour d'une reconnaissance de la relation entre les activités économiques et l'État. Ainsi, les groupes professionnels indiquent une forme de socialisme décentralisé socialisant les activités productives qui se distingue de l'assimilation courante du socialisme à une centralisation étatique de la vie économique.

Les deux derniers textes conduisent à mettre en cause l'accent mis sur le caractère déterminant de la société à l'égard des conduites individuelles, c'est-à-dire le *holisme*, dans la lecture courante de Durkheim. En effet, loin de la vision d'une société totalitaire, c'est l'horizon d'une *émancipation sociale de l'individu* qui se dessine, non seulement par une limitation de l'emprise de groupes restreints comme la famille, mais aussi par l'acquisition de capacités et de ressources susceptibles d'étendre le champ d'action individuel.

1. Le fait social, objet de la sociologie

«Quand je m'acquiesce de ma tâche de frère, d'époux ou de citoyen, quand j'exécute les engagements que j'ai contractés, je remplis des devoirs qui sont définis, en dehors de moi et de mes actes, dans le droit et dans les mœurs. Alors même qu'ils sont d'accord avec mes sentiments propres et que j'en sens intérieurement la réalité, celle-ci ne laisse pas d'être objective ; car ce n'est pas moi qui les ai faits, mais je les ai reçus par l'éducation. Que de fois, d'ailleurs, il arrive que nous ignorons le détail des obligations qui nous incombent et que, pour les connaître il nous faut consulter le Code et ses interprètes autorisés ! De même, les croyances et les pratiques de sa vie religieuse, le fidèle les a trouvées toutes faites en naissant ; si elles existaient avant lui, c'est qu'elles existent en dehors de lui. Le système de signes dont je me sers pour exprimer ma pensée, le système de monnaies que j'emploie pour payer mes dettes, les instruments de crédit que j'utilise dans mes relations commerciales, les pratiques suivies dans ma profession, etc., etc., fonctionnent indépendamment des usages que j'en fais. Qu'on prenne les uns après les autres tous les membres dont est composée la société, ce qui précède pourra être répété à propos de chacun d'eux. Voilà donc des manières d'agir, de penser et de sentir qui présentent cette remarquable propriété qu'elles existent en dehors des consciences individuelles.

Non seulement ces types de conduite ou de pensée sont extérieurs à l'individu, mais ils sont doués d'une puissance impérative et coercitive en vertu de laquelle ils s'imposent à lui, qu'il le veuille ou non. Sans doute, quand je m'y conforme de mon plein gré, cette coercition ne se fait pas ou se fait peu sentir, étant inutile. Mais elle n'en est pas moins un caractère intrinsèque de ces faits, et la preuve, c'est qu'elle s'affirme dès que je tente de résister. Si j'essaye de violer les règles du droit, elles réagissent contre moi de manière à empêcher mon acte s'il en est temps, ou à l'annuler et à le rétablir sous sa forme normale s'il est accompli et réparable, ou à me le faire expier s'il ne peut être réparé autrement. S'agit-il de maximes purement morales ? La conscience publique contient tout acte qui les offense par la surveillance qu'elle exerce sur la conduite des citoyens et les peines spéciales dont elle dispose. Dans d'autres cas, la contrainte est moins violente ; elle ne laisse pas d'exister. Si je ne me soumetts pas aux conventions du monde, si, en m'habillant, je ne tiens aucun compte des usages suivis dans mon pays et dans ma classe, le rire que je provoque, l'éloignement où l'on me tient, produisent, quoique d'une manière plus atténuée, les mêmes effets qu'une peine proprement dite. Ailleurs, la contrainte, pour n'être qu'indirecte, n'en est pas moins efficace. Je ne suis pas obligé de parler français avec mes compatriotes, ni d'employer les monnaies légales ; mais il est impossible que je fasse

autrement. Si j'essayais d'échapper à cette nécessité, ma tentative échouerait misérablement. Industriel, rien ne m'interdit de travailler avec des procédés et des méthodes de l'autre siècle ; mais, si je le fais, je me ruinerai à coup sûr. Alors même que, en fait, je puis m'affranchir de ces règles et les violer avec succès, ce n'est jamais sans être obligé de lutter contre elles. Quand même elles sont finalement vaincues, elles font suffisamment sentir leur puissance contraignante par la résistance qu'elles opposent. Il n'y a pas de novateur, même heureux, dont les entreprises ne viennent se heurter à des oppositions de ce genre.

Voilà donc un ordre de faits qui présentent des caractères très spéciaux : ils consistent en des manières d'agir, de penser et de sentir, extérieures à l'individu, et qui sont douées d'un pouvoir de coercition en vertu duquel ils s'imposent à lui. Par suite, ils ne sauraient se confondre avec les phénomènes organiques, puisqu'ils consistent en représentations et en actions ; ni avec les phénomènes psychiques, lesquels n'ont d'existence que dans la conscience individuelle et par elle. Ils constituent donc une espèce nouvelle et c'est à eux que doit être donnée et réservée la qualification de sociaux. Elle leur convient ; car il est clair que, n'ayant pas l'individu pour substrat, ils ne peuvent en avoir d'autre que la société, soit la société politique dans son intégralité, soit quelqu'un des groupes partiels qu'elle renferme, confessions religieuses, écoles politiques, littéraires, corporations professionnelles, etc. D'autre part, c'est à eux seuls qu'elle convient ; car le mot de social n'a de sens défini qu'à condition de désigner uniquement des phénomènes qui ne rentrent dans aucune des catégories de faits déjà constituées et dénommées. Ils sont donc le domaine propre de la sociologie. »

(Émile Durkheim, *Les Règles de la méthode sociologique*, Paris, Flammarion, 2010 [1895], p. 99-102)

Les Règles de la méthode sociologique sont aujourd'hui l'une des œuvres les plus connues de Durkheim. Pourtant, au moment de sa parution, d'abord en 1894 sous la forme d'une série d'articles publiés dans la *Revue philosophique*, repris en 1895 dans un livre, l'œuvre suscite de vives discussions par son emphase sur le caractère contraignant du fait social qui focalise le débat sur la question du libre arbitre individuel. Cela ne doit pas occulter le caractère programmatique d'un texte qui sort Durkheim des analyses très générales de *De la division du travail social*, pour dégager un ensemble de domaines où sont envisagées des recherches empiriques. En cela, l'ouvrage annonce une politique de la recherche, dont l'objet lui-même

comporte une dimension politique en refusant une assimilation de la sociologie à un discours général et abstrait sur la société dans son ensemble.

En quoi cette insistance sur le fait social accompagne-t-elle une rupture par rapport aux précurseurs que furent Comte et Spencer? En assignant le fait social comme objet à la sociologie, la démarche durkheimienne prend-elle le parti d'un déterminisme social pour lequel on a parlé de « holisme », contre un individualisme postulant un libre arbitre originnaire des individus? Ne faut-il pas à l'inverse envisager l'accent mis par Durkheim sur les faits sociaux comme pratiques intériorisées à partir desquelles les individus sont en mesure d'agir? La sociologie ne consiste-t-elle pas en un exercice réflexif d'objectivation de faits sociaux intériorisés, c'est-à-dire « inconscientisés »?

Commentaire

Ouvrant le premier chapitre des *Règles*, le texte présenté suscite un étonnement majeur pour un sociologue habitué à reléguer l'introspection au magasin des antiquités philosophiques, à travers son usage répété de la première personne. Durkheim part de l'individu, en engageant un exercice réflexif par où commencent à se manifester les expériences du fait social et donc, pour ce moi générique, le besoin de sortir de soi-même pour accéder à un ordre de réalité spécifique mais inconnu, voire refoulé.

L'extériorité du fait social expérimentée dans l'intériorité du sujet

Ces expériences individuelles que relate Durkheim permettent de dégager un ensemble de règles de conduite à partir d'une caractéristique commune, leur extériorité à l'égard des individus. C'est ainsi, écrit Durkheim, que « j'en sens *intérieurement* la réalité ». Premier ordre de faits, les devoirs et les engagements, qui renvoient à une éducation morale et aux normes juridiques. Le caractère extérieur de ces règles n'exclut pas une activité intentionnelle de l'individu, comme dans le cas de « ces engagements que j'ai *contractés* ». Viennent les croyances religieuses, qui se caractérisent par leur préexistence à l'individu. Puis le langage, comme base d'une *expression* de la pensée, voire de la conscience même de l'individu. Les

institutions de l'échange économique concluent cette énumération, avec la monnaie et les instruments de crédit.

Cette première énumération de faits indique, d'entrée de jeu, l'intention de rupture avec les pionniers de la sociologie qui « ne sont guère sortis des généralités sur la nature des sociétés, sur les rapports du règne social et du règne biologique, sur la marche générale du progrès⁶. » Par rapport à ces grands tableaux de l'évolution humaine et sociale, le fait social renvoie à la réalité passée et présente d'un champ limité de pratiques. La diversité des faits sociaux requiert alors une division du travail qui prendra forme, au cours de la carrière de Durkheim, avec la création de *L'Année sociologique* autour d'un ensemble de rubriques balisant autant de sous-champs disciplinaires.

Contrainte, résistance, consistance

Dans la présentation qu'en fait Durkheim, le caractère contraignant du fait social est, le plus souvent, insensible dans la mesure où les premiers apprentissages ont transformé la contrainte en automatisme. Pour le mettre au jour, Durkheim en vient aux sanctions résultant de la violation des lois pénales. Il préfère s'en tenir ultérieurement, dans la préface à la seconde édition, à la résistance que le fait social oppose aux initiatives individuelles qui tentent de s'en affranchir. Cette double dimension de l'extériorité et de la résistance du fait social conduit à la règle que Durkheim présente comme la plus fondamentale dans la méthode : « considérer les faits sociaux comme des choses », en invitant ainsi le sociologue à l'exploration de cette réalité.

Toutefois, comme le suggère le texte même de Durkheim, il n'y a pas lieu de considérer cette contrainte exercée par le fait social sur la conduite de l'individu comme une forme de déterminisme social absolu des activités individuelles. En revenant aux exemples précédents, le droit contractuel ne s'impose que pour celui qui s'engage dans un contrat. Le langage permet l'expression de la pensée, la monnaie permet d'acheter des biens. Cela suggère, me semble-t-il, de voir dans le fait social une pratique élémentaire (dont l'acquisition par l'éducation efface la dimension contraignante, voire violente) ouvrant des formes nouvelles de liberté aux individus dans les projets qu'ils entendent mener. En ce sens, le fait social ne

⁶ Émile Durkheim, *Les Règles de la méthode sociologique*, *op.cit.*, p. 95-96.

contraint pas un individu né libre avant toute éducation, mais participe au sens fort à la formation d'un individu libre.

Contrairement à la condamnation d'un *sociologisme* voyant dans la méthode professée par Durkheim une réduction de l'action individuelle à un conformisme totalitaire, *Les Règles* – en mettant en évidence l'objectivité des faits sociaux et leur résistance aux variations individuelles – sont en mesure de dégager la puissance créatrice que portent en eux les individus. La figure tutélaire de Socrate pour la philosophie, condamné à mort après avoir été accusé de corrompre la jeunesse par son enseignement, permet ainsi de mesurer l'importance de ces héros de la liberté, contre la pression du fait social : « le cas de Socrate n'est pas isolé ; il se reproduit périodiquement dans l'histoire. La liberté de penser dont nous jouissons actuellement n'aurait jamais pu être proclamée, si les règles qui la prohibaient n'avaient été violées avant d'être solennellement abrogées. » (Émile Durkheim, *Les Règles de la méthode sociologique*, *op. cit.*, p. 185) Enfin, si la novation est fréquemment assimilée au crime, Durkheim suggère qu'il faut imaginer les entrepreneurs comme des novateurs économiques heureux dans les sociétés modernes.

Un ordre de faits « très spéciaux »

Dans le retour sur ces règles de conduite, ces manières de faire, de penser, de sentir, qui s'imposent aux individus de l'extérieur, il reste à savoir d'où vient le qualificatif « social ». Le fait peut être dit « social » parce qu'il renvoie à un « substrat social », ou « milieu social » – sans qu'il ne soit possible d'identifier véritablement *la* société –, pouvant aller de la « société politique », à ces « groupes partiels » que constituent les « confessions religieuses », « écoles politiques et littéraires », « corporations professionnelles ». De manière plus mystérieuse encore, le fait peut être dit « social » dès lors qu'il n'est ni « organique » ni « psychique ». Ainsi, à lire Durkheim, le « social » n'a pas l'évidence qu'on lui prête fréquemment, et c'est précisément à sortir de cette évidence que Durkheim nous invite. L'enjeu pour le sociologue est de se dégager de la familiarité qu'il entretient – comme membre d'une société – avec les faits sociaux, afin de les appréhender comme des réalités inconnues pour lesquelles une exploration méthodique prendra toute sa portée.

Dans cette démarche, la première étape est celle de l'identification et de la définition du fait social envisagée dans le chapitre suivant (chapitre 2). L'enjeu est alors l'« objectivation » du fait social, en le saisissant à partir de ses dimensions les plus éloignées de ses manifestations individuelles. Les règles de droit constituent pour le sociologue un matériau de premier choix dans l'identification et la définition des faits sociaux. Pour les formes plus mouvantes de faits sociaux, comme les modes, les opinions politiques, le suicide, la statistique se révèle être un outil important pour mettre au jour des taux annuels dont la régularité indique le caractère social.

Avec Durkheim, la sociologie rompt avec l'individualisme au cœur de nombreuses disciplines relevant des « sciences de l'homme » (comme l'économie, la psychologie et la philosophie), en prenant pour objet le fait social comme réalité extérieure qui s'impose à la conduite des individus. Durkheim entend également, et peut-être surtout, sortir la sociologie d'un discours général sur *la* société, comme culture nationale expliquant les conduites individuelles.

Autre texte de Durkheim

Émile Durkheim et Paul Fauconnet, « Sociologie et sciences sociales », *Revue philosophique*, repris dans Émile Durkheim, *Textes*, t. 1, Paris, Éditions de Minuit, 1975 [1903], p. 121-159.

Cet article revient sur la portée d'une science ayant pour objet les faits sociaux, en avançant que, loin d'y voir un corpus scientifique homogène, la sociologie correspond davantage à un « système des sciences sociales » reposant sur une refonte méthodologique des sciences humaines et économiques existantes. Cela tient au besoin de spécialisation requis pour approfondir une multitude de terrains, ce dont témoigne *L'Année sociologique* en esquisant une nomenclature des « sciences humaines et sociales » à travers ses rubriques.

Pour aller plus loin

Pierre Bourdieu, Jean-Claude Chamboredon et Jean-Claude Passeron, *Le Métier de sociologue*, Paris, École Pratique des Hautes Études, Mouton et Bordas, 1968. (Nouvelle édition, aux Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales [EHESS] en 2021).

Cet ouvrage s'appuie sur la démarche durkheimienne en refusant, dans une première partie (« la rupture »), d'assimiler la sociologie à une simple observation de réalités tenues pour évidemment sociales, comme les communautés villageoises, la délinquance, les migrations, etc. Il retrouve la question durkheimienne de la définition du fait social dans une deuxième partie (« la construction de l'objet »), face à la place prise par des matériaux empiriques comme les entretiens (sociologie qualitative) ou les enquêtes statistiques (sociologie quantitative).

Bruno Karsenti et Cyril Lemieux, *Sociologie et socialisme*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2017. Revenant à Durkheim et Mauss, les auteurs rappellent, dans la première partie de l'ouvrage, que la nation est un fait social. La sociologie peut contribuer à dénouer la tension menaçante du nationalisme pour la vie démocratique, dans la mesure où elle constitue la base d'une connaissance sociale partagée par une politique éducative. Elle apparaît ainsi comme un mode de connaissance cohérent avec un horizon de réformisme social, là où l'économie demeure irrémédiablement attachée à l'individualisme libéral et la conception holistique de l'« esprit d'un peuple » au nationalisme réactionnaire.